



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Ecole professionnelle commerciale
Kaufmännische Berufsfachschule

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

Maturité professionnelle Demande de prise en compte d'un certificat international de langue

Nom et prénom

Numéro de classe

Adresse

NPA, localité

Entreprise d'apprentissage

Langue du certificat obtenu

Niveau de langue

Nom du certificat

Lieu et date de l'examen de langue

Veillez impérativement joindre la copie du certificat ainsi que le détail du résultat obtenu (nombre de points / appréciation)

Signature de l'apprenti-e

Signature du représentant légal

Signature de l'entreprise de formation

Remarques :

- Dès que la dispense pour la procédure de qualification a été accordée et que la conversion du certificat a été effectuée, il n'est plus possible de demander une dispense totale.
- La note convertie se calcule selon la directive cantonale.
- Si le résultat du certificat international n'est pas connu **avant le 30 mars** de la dernière année de formation, la présente demande doit tout de même être faite dans ce délai, accompagnée d'une lettre explicative, à l'attention du doyen responsable. Une copie du certificat est ensuite transmise au responsable dès avoir obtenu le certificat et **au plus tard 15 jours avant le début de la procédure de qualification**.
- L'apprenti-e a la possibilité de retirer sa demande tant que la conversion n'a pas encore été confirmé.
- **IMPORTANT** : Cette attribution de note ne dispense pas des cours. Une telle dispense peut être demandée via le formulaire "Dispenses" se trouvant sous sur notre site internet dans la rubrique "tous les formulaires" et sous condition de continuer à obtenir toutes les notes d'expérience.

NE PAS REMPLIR

Note obtenue et accordée à la procédure de qualification

Lieu et date

Signature doyen-ne
